

**DECLARATION DE L'UNION DEPARTEMENTALE
DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION
SOCIALE DE SEINE SAINT DENIS**

**« Hébergement d'urgence : la situation n'est pas tenable,
il est urgent d'agir ! »**

La décision du Gouvernement de rompre avec l'obligation d'accueil inconditionnelle des personnes sans abri via le 115 se traduit dans les faits et ce depuis la fin de la trêve hivernale, par la fermeture de 2163 places d'hébergement au niveau national dont 1156 en Seine-Saint-Denis.

Cette décision, contraire aux dispositions législatives afférentes au droit au logement opposable et à tous les principes de solidarité nationale, accentue de facto les difficultés liées aux ruptures d'hébergement et aux expulsions.

Pour mémoire, le strict respect de la loi DALO impose que : *« Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence »* (Article L 345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Famille).

Les communes font aujourd'hui face aux lourdes conséquences sociales qu'engendre la suppression des places d'hébergement.

Emergent d'ores et déjà, les problèmes de scolarisation des enfants, les risques sanitaires auxquels sont désormais exposés les « bébés SDF », les risques de précarisation accrue des femmes victimes de violences conjugales,...

Cette situation, en raison des besoins en hébergement sur le département, augure d'un véritable désastre social. Elle fragilise de fait fortement l'ensemble des dispositifs de lutte contre les exclusions. Elle provoque l'errance supplémentaire de dizaines de familles et de personnes jetées ou maintenues dans la rue faute de places, des familles déjà pour beaucoup d'entre elles ballottées d'hôtels en hôtels sur toute l'Île de France, ce qui met en péril la scolarité des enfants, leur santé et l'insertion professionnelle des adultes.

Forte de ses 33 CCAS membres sur les 40 communes que compte la Seine Saint-Denis, l'Union départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS 93) est extrêmement préoccupée par les répercussions sociales de la décision du gouvernement et refuse de se résigner à un statut quo aux conséquences dramatiques.

L'Union départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS 93) demande un moratoire immédiat sur la fermeture des places d'hébergement d'urgence et l'organisation d'une table ronde sous l'autorité du préfet avec l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, associations, services de l'Etat,...) à laquelle doivent être associés des représentants régionaux du fait de l'impact sur les villes du département des politiques menées à Paris.